

Québec, le 22 juin 2009

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Société Makivik  
1111, boulevard Dr Frederik-Philips  
3<sup>e</sup> étage  
Ville Saint-Laurent (Québec) H4M 2X6

N/Réf. : 3215-04-10

Objet : Infrastructures maritimes, Phase II  
Corporation de village nordique d'Ivujivik

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite du dépôt des renseignements préliminaires datés du 10 juin 2008 concernant le projet de construction de la phase II des infrastructures maritimes à Ivujivik, et suite à la décision de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, j'autorise, conformément à l'article 201 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-après :

- la construction d'un nouveau brise-lames d'une longueur de 95 mètres, comprenant un chemin à son sommet pour accéder au quai;
- la construction d'un quai en ciment de 16 mètres de façade, du côté sud du nouveau brise-lames. Ce quai est doté d'une potence manuelle pouvant soulever au moins 1 tonne;
- l'agrandissement de l'aire de service existante jusqu'à une superficie totale d'environ 9 200 mètres carrés;
- l'agrandissement de la rampe d'accès existante jusqu'à une superficie totale d'environ 2 635 mètres carrés;
- la construction d'une rampe d'accès pour la desserte maritime, avec une pente de 10 %;

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3215-04-10

Le 22 juin 2009

- l'excavation du sol et du roc au pied de la rampe d'accès pour la desserte maritime, jusqu'au niveau de - 1,0 mètre;
- le réaménagement du chemin d'accès secondaire aux infrastructures maritimes;
- l'exploitation de la carrière qui a été utilisée lors des travaux de réaménagement de la piste d'atterrissage de l'aéroport d'Ivujivik;
- l'amélioration du chemin reliant la carrière aux infrastructures maritimes;
- l'installation de feux de navigation et d'un système d'éclairage pour les aires de stationnement;
- l'installation d'un camp de travailleurs (2 roulottes) et d'un garage temporaire, à l'extérieur de la communauté d'Ivujivik.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément aux documents suivants, lesquels font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Maxime Ladouceur, de la Société Makivik, adressée à M<sup>me</sup> Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et datée du 10 juin 2008, concernant le dépôt des renseignements préliminaires, 1 page et 1 pièce jointe;
- Lettre de M. Maxime Ladouceur, de la Société Makivik, adressée à M<sup>me</sup> Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et datée du 7 novembre 2008, concernant le dépôt de l'étude d'impact, 1 page et 1 pièce jointe;
- Lettre de M. Maxime Ladouceur, de la Société Makivik, adressée à M<sup>me</sup> Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et datée du 19 mars 2009, concernant des modifications apportées au projet, 2 pages et 1 plan;
- Lettre de M. Maxime Ladouceur, de la Société Makivik, adressée à M<sup>me</sup> Madeleine Paulin, sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et datée du 30 mars 2009, concernant des réponses à des questions de la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, 2 pages et pièce jointe;
- SOCIÉTÉ MAKIVIK. *Environmental and Social Impact Study, Phase II of the Nunavik Marine Infrastructure Program, Ivujivik*, Division de la Construction, novembre 2008, 50 pages et 8 annexes;
- CIMA+, *Ivujivik, Infrastructures maritimes au Nunavik, Plan d'ensemble et géométrie globale*, plan à l'échelle de 1:500, numéro R00861A (feuille no 3), approuvé par M. Salah Baccouche le 11 mars 2009.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

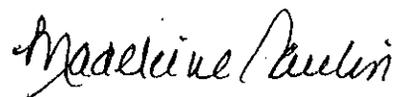
- 3 -

N/Réf. : 3215-04-10

Le 22 juin 2009

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement et, le cas échéant, celles pouvant être requises en vertu du Chapitre I de la Loi sur la qualité de l'environnement.

La sous-ministre,



Madeleine Paulin